Image not found or type unknown

pas de clause de non-concurrence -> ?

Par **mrcac**, le **22/09/2011** à **09:23**

Bonjour,

J'ai quitté mon précédent emploi il y a 2 mois.

Mon contrat de travail ne contenait pas de clause de non-concurrence.

Puis-je rentrer en concurrence directe avec mon ancien employeur ?

Sinon, quel est le délai prévu par la loi ?

(une référence vers le code du travail serait grandement appréciée)

Merci !

Par **P.M.**, le **22/09/2011** à **12:31**

Bonjour,
Il n'y a aucun délai mais il n'empêche que vous ne devez pas vous livrer à des actes de concurrence déloyale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés